

Il est nécessaire que la vérité frappe les oreilles, et y retentisse toujours et toujours, pour que ses échos arrivent jusqu'au sanctuaire secret où les âmes gisent éternelles et endormies.

Donoso, CORTES.

LE DROIT

Dans la lutte pour la survie ethnique, les heurts sont inévitables, et celui dont la vie en a été exempté n'a jamais lutté pour sa race.

Elphège DAIGNAULT.

14^e ANNEE No 247

OTTAWA MARDI 25 OCTOBRE 1927

La répartition des taxes scolaires

La commission des écoles publiques en appelle à la cour de révision. — La part du lion. — Imperfection et injustice de la loi.

Les lois scolaires d'Ontario obligent tous les contribuables, à quelque nationalité ou religion qu'ils appartiennent à payer leurs taxes aux écoles publiques. Elles ne font qu'une exception en faveur des catholiques qui peuvent, sans obligation aucune, soutenir de leurs impôts des écoles confessionnelles.

Ainsi un protestant est obligé de soutenir les écoles publiques, tandis qu'un catholique peut indifféremment payer ses taxes aux écoles publiques ou aux écoles séparées. La loi reconnaît les écoles publiques; elle tolère seulement les autres.

La loi contient une autre disposition importante. Elle laisse les directeurs de compagnies libres de diviser leurs taxes entre les deux commissions scolaires pourvu, toutefois, que la part faite aux écoles séparées soit en rapport avec le montant d'actions possédées par les catholiques. Et c'est aux compagnies de prouver que le rapport est juste.

La commission des écoles séparées d'Ottawa, se prévalant de cette disposition, a fait des instances auprès des directeurs de plusieurs compagnies locales afin d'obtenir une partie de leurs taxes scolaires.

En plusieurs cas, les démarches ont été couronnées de succès. Surtout les compagnies qui font affaire avec les catholiques ont compris qu'il n'était que juste de verser une partie de leurs taxes aux écoles séparées, quand bien même cette partie excéderait la proportion des actions possédées par les catholiques, quand bien même aussi serait-il impossible de déterminer la religion des actionnaires. Et elles ont agi en conséquence.

La commission des écoles publiques, qui, pourtant, reçoit déjà la part du lion, se plaint du transfert des taxes de ces compagnies, le considère illégal et en appelle devant la cour de révision. Elle entend bénéficier le plus possible des chinoïseries et de l'injustice de la loi. Malheureusement, elle a déjà gagné plusieurs de ses appels.

Un Grec orthodoxe, marié à une catholique, payait ses taxes aux écoles séparées. D'après la loi, il n'a pas le droit de le faire. A l'avenir, il devra payer ses taxes aux écoles publiques.

L'"Ottawa Dairy Ltd" payait depuis cette année aux écoles séparées un tiers de ses taxes scolaires. A l'avenir, elle ne paiera que 4.3 pour cent.

La maison "Evans and Kert", dont le capital-actions est entièrement détenu par des protestants mais qui fait la moitié de ses affaires avec les catholiques paie cinquante pour cent de ses taxes aux écoles séparées. La cour de révision a réservé son jugement, mais le président de la cour a déclaré que le paiement n'était pas légal.

Le cas de la "National Grocers Ltd" et de l'"Imperial Oil Company" est venu également sur le tapis. Si ces compagnies veulent continuer de payer une partie de leurs taxes aux écoles séparées, il faudra qu'elles prouvent quel montant de leurs actions est entre les mains de catholiques, ce qui, dans le cas surtout de l'"Imperial Oil Company" qui a des actionnaires dans toute l'étendue du Canada et des Etats-Unis et dont les actions changent continuellement de mains, est presque impossible à établir.

"J'admets", a déclaré hier un des avocats des écoles publiques, "que la loi est impraticable, mais c'est la faute de la Législature. C'est la loi, il faut la suivre."

Au lieu d'appliquer une loi qu'on reconnaît comme injuste et absurde, il serait beaucoup plus honnête d'essayer de la faire amender.

Il serait facile de modifier la loi. Il suffirait de laisser individus et compagnies libres de diviser leurs taxes scolaires comme ils l'entendent. Dans une province où l'on parle beaucoup d'égalité et d'uniformité et où on ne veut accorder à personne des privilèges spéciaux, cet amendement devrait être très populaire.

De plus, la province d'Ontario qui veut être le modèle des provinces canadiennes ferait bien d'imiter, dans ce domaine, la province de Québec qui ne se contente pas de suivre la lettre de la loi, mais qui donne à la minorité anglo-protestante beaucoup plus que ce à quoi elle a droit.

Charles GAUTIER.

CE CHEMIN DE FER

A présent que M. R. B. Bennett est appelé à diriger la politique conservatrice, à la Chambre des Communes, il devient particulièrement intéressant de connaître les idées du chef nouveau sur quelques-unes au moins des grandes questions de notre politique actuelle.

Il peut arriver, en effet, quand bien même il faudrait plusieurs années pour assister à cette victoire, comme le pensent les associations libérales, opinion que les conservateurs ne partagent aucunement d'ailleurs — que l'élu de Winnipeg devienne un jour premier ministre, prenne la direction du gouvernement, et rans cette éventualité les idées chères d'aujourd'hui pourraient bien prendre plus de corps et devenir des projets de lois, puis des lois véritables!

Or notre intention est d'examiner aujourd'hui quelles ont été les idées de M. Bennett sur cette immense folie qu'est le Chemin de fer de la Baie d'Hudson, si cette voie n'a été entrepris, non pas pour fin de colonisation dans une région que l'on prétend toujours très riche, que pour donner à certaines provinces de l'Ouest — l'Alberta et la Colombie — ont combattu ce projet — un débouché sur l'Atlantique. Pendant la dernière session quatre députés surtout ont jeté de la lumière dans ce projet, et tous quatre dont un du Manitoba, (M. McPherson), un de l'Alberta (M. Gardiner), un autre de Montréal (M. Cahan), et le quatrième de la Nouvelle-Ecosse (M. Ernst), ont approuvé le projet de ce chemin de fer en se

plaçant au point de vue de la colonisation uniquement. Il aurait été fort difficile pour eux de s'aventurer sur le terrain de la navigation, surtout quand le rapport de l'ingénieur anglais Palmer n'était pas paru, sur le choix d'un terminus sur la Baie d'Hudson. Encore aujourd'hui, après avoir pris connaissance de ce rapport il serait même encore impossible, pratiquement, d'encourager la poursuite du projet que le Manitoba et la Saskatchewan, pour des raisons qui leur sont exclusives, chérissent si ardemment.

Quoi qu'il en soit des mérites ou des démerites de la question elle-même, nous pouvons affirmer, sur le compte du passé politique de l'hon. M. Bennett, que sa première victoire électorale à la Chambre des Communes, il n'a pu l'obtenir, en 1911 — la réciprocité était alors à la grande mode — qu'en s'affirmant vigoureusement en faveur du projet de construction du Chemin de fer de la Baie d'Hudson, projet qu'avait alors promis de réaliser sir Robert Borden.

Quelque temps après son élection M. Bennett avait été invité à faire le discours sur l'adresse, en réponse au Discours du Trône. Il a profité de la circonstance pour réitérer les mêmes idées que durant sa campagne électorale. "Ce Parlement, disait-il, alors, devrait agir de façon à donner suite le plus tôt possible à la requête des provinces de l'Ouest à propos du Chemin de fer de la Baie d'Hudson. Il ajoutait qu'il était très content, et

tous les gens de l'Ouest avec lui, que la question de ce projet n'avait pas été soulevée par le prochain gouvernement (celui de Borden) au sujet de la nécessité de terminer cette voie ferrée. Bien que ce débouché sur l'Océan ne sera utilisable que peu de mois par année, disait encore le même M. Bennett, "il n'en fournira pas moins aux Prairies la somme de secours que ces provinces attendent en justice du gouvernement."

Il est intéressant encore de remarquer que M. Bennett prédisait alors que le chemin de fer de la Baie d'Hudson serait terminé en 1915. S'il n'y avait pas eu de guerre il ne se serait probablement pas trompé. Aujourd'hui les travaux iront bon train parce que l'opposition comme le gouvernement se sont engagés, à la dernière session tout particulièrement, à parachever cette route d'ici deux ou trois ans au plus tard. Dans le passé nous avons constaté beaucoup d'opposition à ce projet de l'Ouest de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, mais dorénavant ces critiques cesseront petit à petit.

Pour trouver les idées de M. Bennett, chef de l'opposition conservatrice depuis quelques semaines seulement, il faut ouvrir un journal de New-York où il affirme de nouveau que le chemin de fer de la baie d'Hudson est une nécessité de l'heure présente.

Nous assistons donc à ce spectacle, d'un gouvernement et d'une opposition qui consentent à dépenser plusieurs dizaines de millions dans une entreprise dont l'utilité générale est très contestée et les avantages particuliers aux Prairies très contestables.

Charles MICHAUD.

Au Jour le Jour

Le vrai Christianisme.

Un brave ministre de l'église unitarienne de Brooklyn n'a pu s'empêcher d'être expansif après avoir fait son tour d'Europe, et surtout après avoir visité Rome, la Rome éternelle de Pierre. "S'il me fallait un jour devenir orthodoxe (catholique), déclare ce frère séparé, je deviendrais membre de cette église qui, à travers la Papauté, symbolise un christianisme vraiment international et au-dessus de tous les partis politiques."

"La vraie gloire de la Papauté réside" dans cette puissance rayonnante qu'elle exerce et qui donne au culte catholique toute sa beauté.

Voilà comment ceux qui ne partagent pas toutes nos croyances, mais qui sont encore renués par la foi au Christ, ne manquent pas de témoigner en faveur de l'Eglise catholique, tant les seuls signes extérieurs qui manifestent sa divinité sont clairs et évidents.

Un moyen de protester.

"Il faut protester énergiquement contre les lois scolaires injustes qui obligent les catholiques à payer pour les écoles de l'Etat quand ils ont déjà leurs propres écoles confessionnelles à subventionner et à soutenir." Cette déclaration de Mgr Pearson, évêque de Lancaster, Angleterre, pourrait être faite dans plusieurs provinces de notre pays où les mêmes lois injustes sont en vigueur.

Un moyen de protester, dit Mgr Pearson, aux citoyens catholiques de Preston, sa ville épiscopale, c'est de choisir des candidats favorables à notre cause et de voter pour eux aux élections municipales. "Faites qu'en novembre, les autorités civiles sachent qu'il y a à Preston un groupe puissant de catholiques qui se considèrent injustement traités. Plus tard, quand viendront les élections parlementaires, il faudra agir de la même manière."

Mgr Pearson trace là le devoir de tous les catholiques en temps d'élection. Ils doivent toujours voter pour le candidat qu'ils jugeront le plus apte à défendre leurs intérêts. Et de ces intérêts, le plus important est le droit de dépenser leurs deniers

pour les écoles catholiques, sans avoir, en outre, à subventionner les institutions de l'Etat.

Silence systématique.

Un membre de l'Association des éditeurs de journaux hollandais désavoue la presse de son pays qui a gardé un silence "respectueux" sur la persécution au Mexique. "Est-ce que le Conseil exécutif de notre Association, écrit-il, ne partage pas mon opinion — que notre presse... a fait là un acte de partialité — éhontée et à volontarisme — caché la vérité? Est-ce que le Conseil ne pense pas, comme c'est mon avis, que publier la vérité, toute la vérité, est, pour la presse, de première importance; et que cacher volontairement les faits conduit à des situations équivoques et met de l'inimitié dans nos relations avec l'étranger?"

La presse hollandaise n'est pas la seule qui se soit rendue coupable du péché d'omission. Le Souverain Pontife a déjà déploré ce parti-pris de la grande presse à taire les événements mexicains. Evidemment s'il se fut agi de bandits, il y aurait eu de larges manchettes dans les journaux. Le menu fretin catholique ne méritait pas les sympathies de la presse mondiale!

L'espoir de la race!

M. William H. Sheldon, professeur de psychologie à l'université du Wisconsin concentre ses recherches autour de l'âme féminine actuelle. En homme du jour il ne philosophe pas pour donner une sage direction à la femme, mais au contraire, la femme donne le ton et le pédagogue bâtit ses thèses à l'avenant.

"Si le monde, dit-il, doit donner le coup de mort définitif aux démarcations précédemment définies entre les deux sexes, que les jeunes filles se mettent à fumer et portent des robes courtes." M. Sheldon est aussi bien fait de dire: "Qu'elles portent des culottes." Au fait les "misses" doivent s'affranchir "intellectuellement", et les "garçonnes" promettent de devenir l'espoir de la race."

Le pauvre sire a l'espoir facile. Sa psychologie est presque aussi ronflante que la philosophie du bonhomme Jourdain. Si M. Sheldon n'a pas encore ses titres de docteur, il les décrochera à la prochaine réunion du grand conseil de son université. A moins qu'on lui signifie prestement son congé. C'est la seule récompense que mérite un enseignement aussi désossé et plus que dégoûtant!

J. W. B.

Les Dames et les Demoiselles sont priées de suivre le cours gratuit de confection et de décoration d'articles divers qui se donne à la Librairie du "Droit", de deux à six heures de l'après-midi du 26 octobre au 5 novembre inclusivement.

L'ABBE JACQUES-FRANÇOIS DUJARIE

Peu de vies ont été aussi méritoires et édifiantes que celle de l'abbé Dujarie, fondateur de deux communautés religieuses. Un des membres de la Congrégation de Ste-Croix, le Frère Lépold, a voulu retracer les grandes lignes de cette belle existence et l'offrir en modèle au public canadien. Les prêtres et les laïques — les jeunes de nos écoles surtout — trouveront là de beaux exemples et un stimulant puissant au service de Dieu.

Cette brochure ne se vend que 10 sous l'exemplaire franco, \$6.00 le cent. S'adresser à l'Action Paroissiale, 4260 rue de Bordeaux, Montréal.

LES LIVRES DU JOUR

L'année 1927 a fourni à notre littérature un report considérable comme on peut en juger en consultant notre page consacrée à la "Semaine du livre canadien". Ce nouveau dans la production littéraire, nous le devons aux auteurs d'abord qui sont les premiers et véritables "protecteurs" des lettres canadiennes. Les éditeurs cependant ont largement contribué à ce mouvement. Il convient de signaler en particulier les louables efforts de la Librairie d'Action française Ltée. Depuis quelques mois seulement, cette maison d'édition exclusivement canadienne-française, a répondu dans tous les centres français d'Amérique du Nord plus de 20,000 volumes de toute première valeur.

Jugeons-en en consultant la liste suivante: **Parus en 1926:** CONAN (Laure), La Sève immortelle (roman), 75c; LAMONTAGNE (Blanche), La maison nouvelle (poésie) 75c; DAVELUY (M.-Claire), Le Filleul du roi

Grolé (Contes, de fées), 75c; ACHARD (Eugène), La fin d'un traitre (nouvelle), 25c; d'ARLES (Henri) Estampes (critiques littéraires), 60c; BERNARD (Harry), La Maison verte (roman), 75c.

Parus en 1927: GROULX (abbé Lionel) Dix ans d'Action française (doctrines), 75c; ST-PIERRE (Arthur) Le problème social (Sociologie), \$1.00; LANDREAU (Georges) La phonétique française (Linguistique), \$1.00; LAUREYS (Henry) La conquête des marchés extérieurs (Economie politique), \$1.00; FÈRE MARISTE, Histoires canadiennes pour catéchismes (spiritualité), 75c; DAVELUY (M.-Claire) Aux feux de la rampe (Théâtre) 75c; L'ACTION FRANÇAISE, Canadiens français et Confédération (Histoire) 25c; R. P. Rodrigue VILLENEUVE, L'un des vôtres (Biographie), 50c; BERNARD (Harry), La Dame Blanche (Nouvelles), 75c.

La Librairie d'Action française Ltée, 1735, rue Saint-Denis, Montréal, annonce encore en préparation des ouvrages divers de: M. Edouard MONTPETIT: Economie politique; M. Hermas BASTIEN: Philosophie; M. Pie, DAVIAULT: Roman; M. l'abbé Lionel GROULX: Histoire.

Hâtons-nous de reconnaître les efforts de nos auteurs et de nos éditeurs contemporains. Aux sacrifices qu'ils consentent, répondons au moins par l'encouragement de nos achats personnels. Notre culture intellectuelle y trouvera profit et sera encore la meilleure manière de justifier l'utilité d'une Semaine du livre canadien."

TROIS SEANCES DU CABINET

Le cabinet tiendra trois séances cette semaine. La 1ère aura lieu cet après-midi, les 2 autres mercredi et jeudi.

L'agenda pour la conférence inter-provinciale des premiers ministres, occupera une grande partie des délibérations.

Les premiers des provinces se réuniront probablement à huis clos, et le rapport des délibérations sera donné chaque soir.

Parmi les principales questions, on discutera les suivantes: les subsides des provinces, les réformes du Sénat, les amendements à l'acte de l'Amérique britannique du nord, les droits respectifs des provinces et du gouvernement sur les pouvoirs d'eau, tel que le Carillon, sur la rivière Ottawa.

On croit que les délibérations de la conférence se termineront le 19 novembre.

IMPORTANT

Les courtiers non signés ou commissionnaires par les correspondants officiels du "Droit" ne peuvent être publiés.

Lorsque l'on peut obtenir



pourquoi se contenter d'un thé inférieur? PROVOST-ALLARD, distributeurs pour Ottawa.

CONSTRUCTION DE DEUX NAVIRES

Le Gouvernement a autorisé les représentants qualifiés de la Marine Marchande du Gouvernement Canadien à placer un contrat avec MM. Cammell Laird & Company, d'Angleterre pour la construction des deux autres navires nécessaires au service des Indes Occidentales. Cette compagnie a soumissionné pour les deux navires \$1,664,569 plus bas que le plus bas soumissionnaire canadien dont la soumission fut de 57 pour cent plus élevée que celle de la firme anglaise. Cette dernière a promis de livrer les bateaux quatre mois plus tôt que le soumissionnaire canadien ce qui est un détail très important.

Ces circonstances ayant été prises en considération, sur la recommandation de la Marine Marchande le Gouvernement a accordé l'autorisation ci-dessus mentionnée.

IL Y A PROFIT A ANNONCER LA VILLE D'OTTAWA

L'Association des Hommes d'Affaires d'Ottawa a été organisée pour mieux faire connaître cette ville aux Canadiens, pour attirer plus de touristes américains ici et pour annoncer les avantages industriels et d'énergie de la région Ottawa-Hull.

Tout le monde peut aider dans cette campagne

La raison pour laquelle les citoyens devraient être membres

TOUT nouveau touriste met plus d'argent en circulation. Toutes les nouvelles industries assurent plus d'impôts pour la ville. Chaque nouveau foyer de plus aide à la prospérité générale. Chaque nouveau résident partagera avec vous les impôts de la ville.

\$20,000

sont nécessaires pour exécuter le programme de la première année de réclames et de publicité

Ferez-vous votre part pour annoncer Ottawa?

Le détaillant est vivement intéressé dans le commerce des touristes

TOUTES les piastres que les touristes laissent en ville se trouvent chez les détaillants. L'effet d'un gros commerce des touristes s'est présenté l'été dernier et il n'y a pas de raison pour ne pas continuer ainsi. Si l'on peut attirer plus d'industries à Ottawa et à Hull, l'argent ainsi mis en circulation se dirigera vers les magasins de détail.

L'association jouit de l'appui des hommes d'affaires de la ville, mais le tout est dans l'intérêt de la ville en général et tout citoyen peut devenir membre en versant une contribution. Vous êtes libre de donner ce que vous désirez. Rendez-vous bien compte de l'importance de cette campagne. On ne fait pas grand-chose sans argent.

Si vous êtes d'avis qu'Ottawa est une fascinante ville. Si vous en êtes fiers et désirez qu'elle prospère, aidez cette association à attirer du monde ici.

Les manufacturiers de cette ville

TOUTE campagne qui a pour objectif d'augmenter le nombre d'industries locales ou d'ajouter à la prospérité du commerce de détail et de la ville en général devrait jouir de la coopération des manufacturiers de cette ville. Même une seule industrie de plus dans la région assure un plus puissant pouvoir d'achat.

Il va sans dire que tous les directeurs ne peuvent se présenter personnellement chez tous les intéressés. Pour quelle raison ne pas faire une contribution volontaire et devenir membre de cette association? Il y a grand avantage.

Faites les chèques payables à L'Association des Hommes d'Affaires d'Ottawa et adressez-les à la Chambre 46, Edifice Citizen.

Téléphonez à Queen 3142 ou écrivez pour tout renseignement à

BRYAN L. WHITE, secrétaire.